



MAIRIE DE CHAMPLAN

_____91160_____

PROCES VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

Date de convocation 17 Mars 2008
Date d'affichage 17 Mars 2008

L'an deux mille huit, le vingt et un mars à vingt et une heures, le Conseil municipal de CHAMPLAN, élu le 16 Mars 2008, légalement convoqué par Monsieur Marc LOUE, Maire sortant, s'est assemblé pour la première fois, dans la salle de la Mairie.

PREMIERE PARTIE

OUVERTURE DE LA SEANCE ET INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est présidée par Marc LOUE, Maire sortant.

Marc LOUE donne lecture des résultats de l'élection municipale constatés au procès-verbal en date du 16 mars 2008.

Dix-neuf sièges étaient à attribuer. Les dix-neuf candidats ayant recueillis le plus de suffrages sont les suivants :

Nom	Nombre de voix
BUGHIN Olivier	443
REY Jean-Michel	438
GUIBOURT Pierre	435
SERREAU Chrystel	435
DUMONT Marc	435
PLANCON Jean-Claude	433
DURAND Thierry	433
DUFOUR Eric	433
ALVES MONTEIRO Antonio	432
DANIEL Jean-Michel	431
VILELA Maria	431
NOUADRI Hocine	430
DELPLANQUE Marie-Dominique	427
DREAN Eric	425
LECLERC Christian	422
LEFEVRE Laurent	422
GARBIN Sandrine	422
WALGER Rose Marie	421
EGRET Michel	414

Avant de pouvoir régulièrement déclarer la séance ouverte, Marc LOUE procède à l'appel nominal, afin de vérifier si le quorum est atteint.

Nom	Présence
ALVES MONTEIRO Antonio	OUI
BUGHIN Olivier	OUI
DANIEL Jean-Michel	OUI
DELPLANQUE Marie-Dominique	OUI
DREAN Eric	OUI
DUFOUR Eric	OUI
DUMONT Marc	OUI
DURAND Thierry	OUI
EGRET Michel	OUI
GARBIN Sandrine	OUI
GUIBOURT Pierre	OUI
LECLERC Christian	OUI
LEFEVRE Laurent	OUI
NOUADRI Hocine	OUI
PLANCON Jean-Claude	Absent
REY Jean-Michel	OUI
SERREAU Chrystel	OUI
VILELA Maria	OUI
WALGER Rose Marie	OUI

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : PLANCON Jean-Claude à Christian LECLERC.

Le quorum étant atteint, Marc LOUE déclare la séance ouverte, et précise que le Conseil Municipal est ainsi régulièrement installé.

DEUXIEME PARTIE

ELECTION DU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Marc LOUE appelle Michel EGRET, Doyen d'âge du Conseil Municipal, à la présidence de la séance. Avant de quitter les lieux, Marc LOUE, Maire sortant, remet à chaque nouvel élu un état de la trésorerie des différents budgets 2008 de la commune. Celui-ci est annexé au présent procès-verbal. Il signale que les propos tenus durant la campagne électorale sont d'ordre diffamatoire.

Michel EGRET prend la parole :

« Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,
C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue en l'Hôtel de Ville. En tant que doyen d'âge parmi les élus du Conseil Municipal, j'ai l'honneur de présider cette séance consacrée à l'élection du Maire. Je vous propose de partager ensemble ce moment qui constitue une étape solennelle dans le respect des lois républicaines. »

Puis Michel EGRET constate que, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Michel EGRET invite le Conseil Municipal à désigner un secrétaire de séance.

Choix d'un secrétaire de séance.

Michel EGRET donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-4-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

L 2122-4 : «Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjointes parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire que s'il n'est âgé de 18 ans révolus. (...).»

L 2122-4-1 : «Le Conseiller Municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou Adjoint, ni exercer même temporairement les fonctions.»

L 2122-7 : «Le Maire et les Adjointes sont élus au scrutin et à la majorité. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.»

Puis Michel EGRET enregistre les candidatures à la fonction de Maire :

✓ Christian LECLERC

Michel EGRET déclare le scrutin ouvert et appelle nominativement chaque conseiller municipal à voter.

Puis Michel EGRET demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Il proclame les résultats du premier tour de scrutin :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins	19
Nombre de bulletins litigieux	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Résultat du vote : Christian LECLERC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin est élu Maire de CHAMPLAN et immédiatement installé.

Michel EGRET lui cède la présidence de la séance.

TROISIEME PARTIE

CREATION DES POSTES D'ADJOINT AU MAIRE ET ELECTION DES MAIRES ADJOINTS SOUS LA PRESIDENCE DU MAIRE NOUVELLEMENT ELU

1) Création du nombre de postes d'Adjoints au Maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

VU le résultat des opérations électorales municipales du 16 mars 2008,

VU la convocation du nouveau Conseil Municipal en date du 17 mars 2008, faite par le Maire sortant,

VU l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire lors de la présente séance du 21 mars 2008,

VU la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

A la suite des opérations électorales municipales du 16 mars 2008, le Conseil Municipal a été installé sous la présidence de Monsieur Marc LOUE, Maire sortant.

L'élection du Maire vient de se dérouler sous la présidence du Doyen d'âge du Conseil Municipal.

A présent, avant de procéder à l'élection des Maires Adjoints, et conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit déterminer leur nombre sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal de l'assemblée délibérante.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Champlan étant de 19 membres, le nombre maximum d'Adjoints au Maire est de cinq.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer cinq postes d'Adjoints. Le Conseil Municipal est donc invité à créer, pour la durée du mandat, cinq postes d'Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer, pour la durée du mandat, 5 postes d'Adjoints au Maire.

2) Elections des cinq Adjoints au Maire

1. Election du 1^{er} adjoint

Le Maire enregistre les candidatures à la fonction de 1^{er} adjoint:

✓ Jean-Michel REY

Le Maire déclare le scrutin ouvert et demande aux conseillers municipaux de voter.

Puis le Maire demande à un scrutateur de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Il proclame les résultats du premier tour de scrutin :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins	19
Nombre de bulletins litigieux	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Résultat du vote : Jean-Michel REY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est élu 1^{er} adjoint au Maire de Champlan et immédiatement installé.

2. Election du 2^{ème} adjoint

Le Maire enregistre les candidatures à la fonction de 2^{ème} adjoint:

✓ Marie-Dominique DELPLANQUE

Le Maire déclare le scrutin ouvert et demande aux conseillers municipaux de voter.

Puis le Maire demande à un scrutateur de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Il proclame les résultats du premier tour de scrutin :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins	19
Nombre de bulletins litigieux	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	19

Résultat du vote : Marie-Dominique DELPLANQUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est élu 2^{ème} adjoint au Maire de Champlan et immédiatement installé.

3. Election du 3^{ème} adjoint

Le Maire enregistre les candidatures à la fonction de 3^{ème} adjoint:

✓ Thierry DURAND

Le Maire déclare le scrutin ouvert et demande aux conseillers municipaux de voter.

Puis le Maire demande à un scrutateur de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Il proclame les résultats du premier tour de scrutin :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins	19
Nombre de bulletins litigieux	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Résultat du vote :	

Thierry DURAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin, est élu 3^{ème} adjoint au Maire de Champlan et immédiatement installé.

4. Election du 4^{ème} adjoint

Le Maire enregistre les candidatures à la fonction de 4^{ème} adjoint:

✓ Rose Marie WALGER

Le Maire déclare le scrutin ouvert et demande aux conseillers municipaux de voter.

Puis le Maire demande à un scrutateur de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Il proclame les résultats du premier tour de scrutin :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins	19
Nombre de bulletins litigieux	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Résultat du vote :	

Rose Marie WALGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin, est élue 4^{ème} adjoint au Maire de Champlan et immédiatement installé.

5. Election du 5^{ème} adjoint

Le Maire enregistre les candidatures à la fonction de 5^{ème} adjoint:

✓ Sandrine GARBIN

Le Maire déclare le scrutin ouvert et demande aux conseillers municipaux de voter.

Puis le Maire demande à un scrutateur de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Il proclame les résultats du premier tour de scrutin :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins	19
Nombre de bulletins litigieux	0
Nombre de bulletins blancs	0

Nombre de suffrages exprimés 19

Majorité absolue 10

Résultat du vote : Sandrine GARBIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est élue 5^{ème} adjoint au Maire de Champlan et immédiatement installée.

3) Etablissement du tableau du Conseil municipal

M. le Maire rappelle les articles 2121-2 et 2121-4 du CGCT qui permettent de déterminer le tableau du Conseil municipal, c'est à dire l'ordre selon lequel est classé les membres du Conseil.

L'ordre du tableau du Conseil Municipal de Champlan est fixé comme suit :

- 1) le Maire Christian LECLERC
- 2) le 1^{er} adjoint Jean-Michel REY
- 3) le 2^{ème} adjoint Marie Dominique DELPLANQUE
- 4) Le 3^{ème} adjoint Thierry DURAND
- 5) Le 4^{ème} adjoint Rose Marie WALGER
- 6) Le 5^{ème} adjoint Sandrine GARBIN
- 7) les conseillers en fonction des suffrages obtenus lors du 2^{ème} tour de l'élection municipale du scrutin du dimanche 16 Mars 2008, et, à égalité de voix, par la priorité d'âge :

Nom	Nombre de voix	
LECLERC Christian	Maire	
REY Jean-Michel	1 ^{ER} adjoint	
DELPLANQUE Marie-Dominique (née BRAETS)	2 ^{ème} adjointe	
DURAND Thierry	3 ^{ème} adjoint	
WALGER Rose Marie (née CERRMINARO)	4 ^{ème} adjointe	
GARBIN Sandrine	5 ^{ème} adjointe	
BUGHIN Olivier	443	
GUIBOURT Pierre	435	
SERREAU Chrystel (née FUMAT)	435	
DUMONT Marc	435	
PLANCON Jean-Claude	433	
DUFOUR Eric	433	
ALVES MONTEIRO Antonio	432	
DANIEL Jean-Michel	431	
VILELA Maria (née DE FREITAS)	431	
NOUADRI Hocine	430	
DREAN Eric	425	
LEFEVRE Laurent	422	
EGRET Michel	414	

Avant de clore la séance, M. Christian LECLERC fait le discours suivant :

«Mes Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

Au nom de toute l'équipe je vous remercie d'être venu nombreux ce soir pour l'installation de ce nouveau Conseil Municipal. C'est un moment important, et je dois le reconnaître, émouvant.

Je souhaite aussi remercier tous les membres de l'équipe pour leur motivation et leur implication.
Au cours des mois, une confiance et une solidarité se sont créées entre nous.
Nous avons réfléchi ensemble aux orientations qui nous semblaient importantes pour notre village. Merci à toute, notre force sera celle d'une équipe soudée.

Merci aussi aux Champlanaïses et aux Champlanaïses d'avoir adhéré à ces orientations en nous accordant leur confiance. Grâce à vous cette équipe devient donc aujourd'hui, équipe municipale.
Vous nous invitez ainsi à la responsabilité et au travail ; et c'est de façon très réfléchie, en ayant pesé soigneusement tous les enjeux et les contraintes que nous acceptons cette mission.

Nos premières actions consisteront :

- à prendre connaissance en détail des dossiers
- à optimiser le budget voté par la précédente équipe municipale pour le mettre en relation avec nos objectifs évoqués pendant la campagne.

Nous avons constaté qu'au cours des derniers jours, les bureaux du maire et des adjoints ont été vidés de tous leurs dossiers, nous devons donc dresser un état des lieux avec le directeur général des services pour évaluer la base documentaire à partir de laquelle nous allons pouvoir travailler.

Si nécessaire nous ferons procéder à un audit des comptes, des marchés et des engagements pris précédemment par la mairie.

Dès la semaine prochaine nous rencontrerons les enseignants afin de renouer un dialogue qui semble avoir été perdu.

Nous rencontrerons aussi l'ensemble du personnel municipal, à qui nous accordons toute notre confiance.

Tous les élus ont les mêmes aspirations :

Réussir ensemble.

Appliquer un programme qui sortira Champlan de son engourdissement maladif. Retrouver une véritable ambiance de village où chacun est prêt à travailler avec les autres, en bonne intelligence et pour l'intérêt de la collectivité.

Encore merci.

Nous vous invitons à rester pour prendre le verre de l'amitié »'.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40 et ont signé au registre les membres présents.

Champlan, le 21 Mars 2008
Le Maire,